DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 AVRIL 2009

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

Motion pour le maintien de « Pôle emploi » à Saint-Germain-en-Laye

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 30 avril 2009
par voie d'affichages
~~notifié le.....~~
transmis en Sous-Préfecture
le 6 mai 2009
et qu'il est donc exécutoire.

Le 6 mai 2009

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services

François LANSIART

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille neuf, le 29 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 avril 2009, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT*, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PËSCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur PIVERT (sauf pour le dossier n° 09 C 00, le procès-verbal de la séance du 26 mars 2009, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers n° 09 C 01-02-03-04-05)

Avait donné procuration :

Monsieur FAVREAU à Monsieur PIVERT*

Secrétaire de Séance :

Madame TÉA

N° DE DOSSIER : 09 C 12

OBJET : MOTION POUR LE MAINTIEN DE « PÔLE EMPLOI » À SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

RAPPORTEUR : Madame de JOYBERT

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La création de « Pôle emploi » par regroupement de l'ANPE et des ASSEDIC s'est accompagnée au niveau national d'un plan de restructuration et de redéfinition de son offre de services. L'objectif de « Pôle emploi » est de traiter dans un même site l'indemnisation et le placement des demandeurs d'emploi.

La Municipalité a appris incidemment le projet de transfert d'une partie des services de l'agence « Pôle emploi » de Saint-Germain-en-Laye vers Sartrouville. Seule serait maintenue dans notre ville une antenne spécifiquement dédiée aux cadres. Cette décision a été prise sans consultation ni même information préalables de la mairie de Saint-Germain-en-Laye.

Le problème du chômage et de la recherche d'emploi à Saint-Germain-en-Laye ne saurait être cantonné aux seuls cadres alors que plus des deux tiers des demandeurs d'emploi des treize villes rattachées à Saint-Germain-en-Laye n'entrent pas dans cette catégorie. Ce projet aurait pour conséquence de priver les demandeurs d'emploi non cadres d'un indispensable service de proximité et de les contraindre à se déplacer dans une ville située à 10 kilomètres et à plus d'une heure en transport en commun.

A l'heure où notre pays connaît une grave crise économique marquée par une augmentation sensible du nombre des demandeurs d'emploi, le Conseil municipal s'oppose fermement à ce projet de transfert. Il exige le maintien d'un site mixte cadres et non cadres à Saint-Germain-en-Laye et une concertation préalable à tout nouveau projet de réorganisation de « Pôle emploi ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ, Monsieur PÉRICARD ne prenant pas part au vote,

S'OPPOSE fermement au projet de transfert d'une partie des services de l'agence « Pôle emploi » de Saint-Germain-en-Laye vers Sartrouville,

EXIGE le maintien d'un site mixte cadres et non cadres à Saint-Germain-en-Laye et une concertation préalable à tout nouveau projet de réorganisation de « Pôle emploi ».

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye